



Paris, le 9 juillet 2014

Rencontre des régulateurs Allemand et Français de l'énergie

Le Président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Philippe de LADOUCETTE, a rencontré son homologue allemand, Jochen HOMANN, président de la Bundesnetzagentur, le 4 juillet 2014 à Berlin. A l'ordre du jour de ce rendez-vous : la coordination des régulateurs pour garantir la sécurité d'approvisionnement et pour assurer l'intégrité ainsi que la transparence des marchés de gros de l'énergie.

L'entretien des régulateurs Français et Allemand a porté essentiellement sur la nécessité de renforcer leur coopération indispensable à la construction du marché intérieur de l'électricité et du gaz. Cette coopération se traduit notamment par l'amélioration de la fluidité des échanges de gaz ou d'électricité aux frontières avec la mise en œuvre de couplages de marchés pour garantir des prix compétitifs. Elle est également nécessaire pour traiter les sujets de surveillance des marchés de gros afin d'éviter toute tentative de manipulation et de distorsions liées à l'utilisation d'information privilégiées.

Cette rencontre a donné lieu également à un échange de vue sur les questions relatives aux marchés de capacité et aux évolutions législatives de leur pays liée à la transition énergétique.

Sur le sujet de la compétitivité des industriels gros consommateurs d'électricité allemands et français, les deux régulateurs ont comparé leur démarche respective et les contraintes auxquelles ils doivent faire face.

Au terme de cet entretien, Messieurs de LADOUCETTE et HOMANN se sont félicités de partager leur expérience et leur expertise. Ils sont ainsi convenus de mettre en place un calendrier de travail pour intensifier leurs échanges par des réunions régulières.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr